



Avant-projet de loi modifiant la législation sur la publication des actes législatifs

Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg sur l'avant-projet de loi modifiant la législation sur la publication des actes législatifs – Primauté de la version électronique
<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

Cet avant-projet prévoit que dorénavant la version électronique prime sur la version imprimée. Ce renversement de primauté a déjà été adopté par la Confédération ainsi que par plusieurs cantons, à savoir : Vaud, Argovie, Berne, Glaris et bientôt Zurich. Le progrès technique et l'évolution des habitudes ont transformé la manière de consulter les publications officielles. Cette digitalisation permet de préserver des ressources et d'accélérer la réalisation des tâches tout en facilitant l'accès aux informations.

Le PLRF approuve l'avant-projet tel qu'il est soumis à la consultation. Le primat de la version électronique permettra un accès aux publications officielles plus simple et plus rapide. On attend également une meilleure visibilité des différents textes officiels. Vu l'utilisation croissante de la version électronique ainsi que les mesures qui peuvent être prises pour garantir la sécurité des données, ce renversement de primauté ne fait que s'adapter l'évolution de l'utilisation des moyens de communication.

AU NOM DU PLR.LES LIBERAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG


Didier Castella
Président


Savio Michellod
Secrétaire

Contact :

Antoinette de Weck, Députée, 079 448 92 15

Créons les solutions

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale 1219 - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65